



No de résolution
ou annotation

**Séance
d'ajournement
23 septembre 2025**

25-09-96

25-09-97

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**

Séance d'ajournement du 23 septembre 2025

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 23 septembre 2025 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras, Gilbert Séguin;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand ainsi que madame la directrice générale associée Claudia Baril sont également présents.

Le poste de conseiller ou de conseillère au siège no 4 est vacant.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire convie les autres élus à une période de recueillement, puis demande à monsieur le directeur général de faire lecture du memento prévu à cet effet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. États financiers au 31 décembre 2024
4. Questions de l'assistance
5. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Monsieur Michel Poirier, CPA, de la firme d'experts-comptables Poirier & Associés, dépose le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, en présente les principaux éléments et se rend disponible pour répondre aux questions des membres du conseil municipal.

Après quoi,

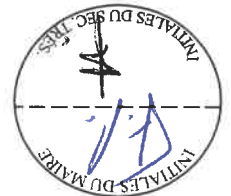
Il est proposé

D'ADOPTER les états financiers vérifiés pour l'année 2024, tels que présentés par la firme Poirier & Associés.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**



No de résolution
ou annotation

25-09-98

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 21,

Il est proposé

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharaud et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
Directeur général